

2026 - 49 : TARIF D'ACTIVITÉS AVRIL/MAI 2026- REGIE DE RECETTES ENFANCE-JEUNESSE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu l'article L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 mars 2026 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la décision municipale n°109 du 1^{er} août 2013 modifiée instituant la régie de recettes des activités péri-éducatives renommée régie de recettes Enfance-Jeunesse,
Vu l'arrêté municipal n°247 du 2 avril 2026 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances et de la commande publique,
Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour les activités des mois d'avril et mai organisées par le service Enfance- Jeunesse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des activités proposées par le Service Enfance-Jeunesse, sont fixés ainsi qu'il suit :

TYPE D'ACTIVITE	PUBLIC CONCERNÉ	TYPE DE SORTIES/ANIMATIONS	DATE	TARIF
Sortie Natural parc	GS-CP-CE-CM	Culturel	Mardi 21 avril 2026	10,00 €
Interventions expo-sciences	CM1-CM2	Scientifique	Tous les mardis de 17h30 à 19h du 28/04/2026 au 28/05/2026	15,00 €

ARTICLE 2 : Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes du Service Enfance-Jeunesse.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services et Mme le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 21 AVR. 2026
Publiée électroniquement le : 21 AVR. 2026

LES HERBIERS, le 9 avril 2026
Par délégation spéciale du Conseil municipal,
Christophe HOGARD, Maire,
Par délégation du Maire,
Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances
et de la commande publique

